

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2018-19 H

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 8 février 19 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. BRAY, Mme BAIOCCHI, M. PATRON, Mme PRADOUX, Mme CANAPI, Mme HOTIN, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, M. GUILLABERT, Mme GONCALVES, M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme SPARACINO, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, M. RAFIK, M. CAMBIEN, Mme FISCHER, M. POLLET, Mme ANDRE
Excusé(s) représenté(s)	M. JEUNEMAITRE, adjoint, par Mme PRADOUX Mme CHEVET, adjointe, par Mme BAIOCCHI M. JACOB, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme BAALI-CHERIF, conseillère municipale, par Mme GONCALVES Mme OCANA, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme BENARD BIENVENU, conseillère municipale, par M. GAUFILLIER Mme BACQUET, conseillère municipale, par Mme SPARACINO
Excusé(s) non représenté(s)	Mme ARONIO DE ROMBLAY M. DEMAISON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. POLLET

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	24.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 1 <sup>er</sup> février 2018	

---oooOooo---

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité (31 voix "pour"), Monsieur POLLET est désigné secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »).

oooOooo

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **2018.01 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

#### **2018.02 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA REGION DE PROVINS**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de la Région de Provins
- ⇒ D'approuver, au titre des conditions de liquidation, l'affectation de l'excédent de trésorerie de 781,49 € qui sera affecté à la commune de Chenoise, une fois la dissolution prononcée,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

#### **2018.03 – APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le principe de la signature d'une convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **COHESION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET LOGEMENT**

#### **2018.04 – RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI, D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2018**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur la demande de subvention à la CAF au titre de l'année 2018
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **URBANISME, TRAVAUX ET COMMERCE**

#### **2018.05 – CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le principe de la signature d'une convention de gestion provisoire pour l'exploitation du service public d'eau potable avec la Société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour une durée maximale de six mois telle qu'annexée à la présente délibération ;
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de gestion provisoire pour l'exploitation du service public d'eau potable et à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **2018.06 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R – EXERCICE 2018**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les différents projets concernant les travaux éligibles à la D.E.T.R. 2018 tels que décrits ci-avant, à savoir :
  - **C - Projet de développement local économique, touristique, social et environnemental**
  - **Signalisation routière et signalétique des parkings lors des manifestations en Ville haute**  
Le coût d'achat est estimé à 31.490,00 Euros H.T
- ⇒ De solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2018 ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **SPORTS**

### **2018.07 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle suivante :
  - ✓ C.S.P.A ..... 226,98 €
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2018
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2018.08 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES «MANIFESTATIONS SPORTIVES»**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

LAJOZ RACING TEAM ..... **1 000 €**

- ⇒ il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2018.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **FINANCES**

### **2018.09 – BUDGET PRINCIPAL 2018 – CONSTATATION ET REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2017

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	17 231 266,39	19 328 889,45	2 097 623,06
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		2 814 825,93	2 814 825,93
	Résultats à affecter	17 231 266,39	22 143 715,38	4 912 448,99
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	7 515 688,15	5 511 491,93	-2 004 196,22
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	792 855,91		-792 855,91
	Solde global d'exécution	8 308 544,06	5 511 491,93	-2 797 052,13
Restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement			
	Investissement	1 774 228,17	3 251 802,48	1 477 574,31
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	10 082 772,23	8 763 294,41	-1 319 477,82
Résultats cumulés 2017 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		27 314 038,62	30 907 009,79	3 592 971,17
Reprise anticipée 2017	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			1 319 477,82
	Report en fonctionnement en Recettes			3 592 971,17

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	4 912 448,99
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	-2 797 052,13
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	1 477 574,31
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 319 477,82
Couverture du besoin de financement 2017(compte 1068)	1 319 477,82
Solde du résultat de fonctionnement	3 592 971,17

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

#### **2017.10 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2018 – CONSTATATION ET REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2017

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	384 737,24	389 285,11	4 547,87
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 492,89	1 492,89
	Résultats à affecter	384 737,24	390 778,00	6 040,76
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	941 599,42	968 445,36	26 845,94
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	38 743,48		-38 743,48
	Solde global d'exécution	980 342,90	968 445,36	-11 897,54
Restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement			
	Investissement	169 622,33	175 636,90	6 014,57
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	1 149 965,23	1 144 082,26	-5 882,97
Résultats cumulés 2017 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		1 534 702,47	1 534 860,26	157,79
Reprise anticipée 2017	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			5 882,97
	Report en fonctionnement en Recettes			157,79

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	6 040,76
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	-11 897,54
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	6 014,57
Besoin de financement de la section d'investissement	-5 882,97
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	5 882,97
Solde du résultat de fonctionnement	157,79

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

#### **2018.11 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2018 – CONSTATATION ET REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2017

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	419 353,40	621 763,72	202 410,32
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		986 129,85	986 129,85
	Résultats à affecter	419 353,40	1 607 893,57	1 188 540,17
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	311 895,85	447 274,00	135 378,15
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		277 063,25	277 063,25
	Solde global d'exécution	311 895,85	724 337,25	412 441,40
Restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement			
	Investissement	345 240,43	151 484,00	-193 756,43
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	657 136,28	875 821,25	218 684,97
Résultats cumulés 2017 (y compris RAR en Invst)		1 076 489,68	2 483 714,82	1 407 225,14
Reprise anticipée 2017	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			1 188 540,17

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	1 188 540,17
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	412 441,40
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	-193 756,43
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	1 188 540,17

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## 2018.12 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ET DE SES BUDGETS ANNEXES

A la majorité (27 voix « pour » - 4 « contre » "M. CAMBIEN, M. POLLET, Mme ANDRÉ, Mme FISCHER"), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le budget primitif 2018 et ses budgets annexes
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2018.13 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU CADASTREE AE 252**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE 252, pour une superficie de 126 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Alain LUBACZ, moyennant le prix de : 126 € (Cent vingt-six euros).
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Collectivité.
- ⇒ D'inscrire les dépenses au budget de la Commune ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2018.14 – VENTE D'UN TERRAIN A BATIR CADASTRE SECTION AE 235 ET 237 SIS SENTE RURALE N°69 DITE DU JARDIN CERTEAU**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour vendre le lot de deux terrains cadastrés AE 235 et 237, au profit de Monsieur et Madame LEKAS, domiciliés 4 Sente du Jardin Certeau à PROVINS (77160), moyennant le prix net vendeur de 25.000 € (Vingt-cinq mille euros).
- ⇒ De rappeler que l'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h29*

Le Maire,



**Olivier LAVENKA**